

*Les honoraires de gestion et les cotisations d'assurance sont intégralement déductibles des revenus fonciers.

	Mandat « Confort »	Mandat « Sérénité »	Mandat « Sérénité Plus »
Pourcentage sur les loyers et charges encaissés*	7,2% TTC (soit 6% HT)	9,3% TTC (soit 7,75% HT)	11,1% (soit 9,25% HT)
Gestion courante	X	X	X
Gestion administrative	X	X	X
Gestion fiscale	X	X	X
Gestion travaux et entretien	X	X	X
+ Assurance risques majeurs (+2,1% TTC)		X	X
Assurance garantie des loyers impayés		X	X
Détériorations immobilières		X	X
Protection juridique (frais de contentieux)		X	X
+ Vacances locatives (+1,8% TTC)			X